

MF
Départ : 6127



VILLE DE NOUMEA

ARRETE N°2025/ 2380
NOMMANT LES MEMBRES REPRESENTANT DE LA VILLE DE NOUMÉA
AU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Le Maire de la Ville de Nouméa,

Vu la loi organique n°99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n°99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 modifiée relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n°181 du 4 novembre 2021 modifiée prise en application du titre III de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n°2022/2868 du 8 septembre 2022 portant proclamation des résultats des élections des représentants du personnel au comité technique paritaire et au comité hygiène et conditions de travail,

ARRETE :

ARTICLE 1 /

Est nommé à la présidence du comité technique paritaire pour représenter Madame le Maire :

Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire

ARTICLE 2 /

En application de l'article 16 de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie et de l'article 9 de la délibération n°181 du 4 novembre 2021 prise en application du titre III de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 susmentionnée, sont nommés membres représentant de la ville de Nouméa au sein du comité technique paritaire pour la mandature 2022-2026 :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Madame Muriel GERMAIN Conseillère municipale	Monsieur Tristan DERYCKE 5 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Anne-Christine CHIMENTI Conseillère Municipale	Madame Vaimoé ALBANESE Conseillère Municipale
Monsieur Marc LE LEIZOUR Conseiller Municipal	Monsieur Christophe DELIERE Conseiller Municipal

Monsieur Jean-Gaël GRANERO Secrétaire Général	Madame Claudia CHASSARD Directrice de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement
Monsieur Marc-Olivier VERGÉ Secrétaire Général Adjoint en charge du Pôle Vie Locale	Madame Jennifer GRANERO Secrétaire Générale Adjointe en charge du Pôle Ressources
Monsieur Alan BOUFENECHÉ Secrétaire Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement	Madame Céline MARTINI Directrice Juridique et de la Coordination Administrative
Monsieur Jean BRUDI Directeur de l'Espace Public	Madame Lyne BINIC Chef du Service Emplois et Développement des Compétences
Madame Myren CARRÈRE-GÉE Directrice des Ressources Humaines	Madame Manon FISCHER Chef du Service Dialogue Social et Réglementation par intérim

ARTICLE 3 /

L'arrêté du maire de la ville de Nouméa n°2025/2004 du 2 septembre 2025 nommant les membres représentant la ville de Nouméa au comité technique paritaire, est abrogé.

ARTICLE 4 /

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le délai est de deux mois à compter de la notification et de la publication de la présente décision pour former un recours gracieux auprès du maire ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le présent arrêté sera enregistré, publié par voie électronique et notifié aux intéressés.

Nouméa, le 21 OCT. 2025

Le Maire.

Sonia LAGARDE



DESTINAIRES :

- DRH	1
- Intéressés	17
- Mise en ligne	1